

## **L'OPINION DES FRANÇAIS SUR LE CHÔMAGE ET LES POLITIQUES DE L'EMPLOI: *LE PESSIMISME S'ACCENTUE EN 2003***

Les Français pensent que le marché du travail va continuer à se dégrader en 2003. Ils jugent les politiques de l'emploi moins sévèrement qu'un an auparavant et attribuent principalement la hausse persistante du chômage à la conjoncture économique.

Deux tiers estiment que les minima sociaux sont une aide trop faible pour faire face aux difficultés que le chômage entraîne. Toutefois, ils s'opposent majoritairement à ce que le RMI soit étendu aux jeunes sans aucune contrepartie. Favorables à ce que la durée de cotisation soit la seule référence pour le départ à la retraite, ils souhaitent unanimement que celui-ci soit plus précoce pour les salariés ayant exercé des métiers pénibles.

### **La baisse de confiance se poursuit**

Début 2003, quatre Français sur cinq pensent que le nombre de chômeurs va augmenter dans les prochains mois (graphique 1). Ils n'avaient jamais été aussi nombreux depuis fin 1993. Entre temps, leurs perspectives s'étaient améliorées : en 2001, les personnes anticipant une hausse du chômage étaient, pour la première fois, devenues moins nombreuses que celles prévoyant une baisse. Depuis, la tendance s'est inversée, accompagnant la dégradation du marché du travail. Les prévisions de long terme sont également plus pessimistes : le retour à un taux de chômage voisin de 5 % est, aux yeux des Français, moins probable que l'année dernière puisque seulement un tiers d'entre eux

## PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE :

Depuis 1984, une enquête annuelle d'opinion sur le chômage, son indemnisation et les politiques de l'emploi est réalisée pour le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité (DARES). Depuis 2001, elle est menée par l'institut IFOP. 2031 personnes, constituant un échantillon national représentatif de la population française âgée de plus de 18 ans, ont été interrogées en face à face à leur domicile entre le 6 et le 28 février 2003. La représentativité de l'échantillon (sexe, âge, profession de la personne de référence du ménage) a été assurée par la méthode des quotas après stratification par région et taille d'agglomération.

pense aujourd'hui que cet objectif est réalisable d'ici 2010 (-8 points) (1). La définition du plein emploi continue de s'assouplir puisque désormais près de quatre personnes interrogées sur dix (+3 points) estiment que l'on pourrait parler de plein emploi avec un million de chômeurs recensés. Dans le même temps, le sentiment d'être menacé par le chômage s'accroît de nouveau pour approcher 30 %, sans atteindre cependant son pic du milieu des années 90 (graphique 2).

La hausse prochaine du chômage ne va pas de pair, aux yeux de l'opinion, avec une baisse des tensions sur le marché du travail, bien que celle-ci soit réelle depuis le retournement de mi-2001 (2). Plus de quatre interviewés sur dix (+5 points) pensent en effet que les difficultés de recrutement vont augmenter dans les prochains mois. La faiblesse des salaires proposés en serait la principale cause, plutôt que l'inadéquation entre la qualification des candidats et les compétences requises (tableau 1).

(1) - Les évolutions en points indiquent la différence entre une proportion constatée début 2003 et une proportion constatée début 2002 pour une question identique.

(2) - Cf. Le retournement de conjoncture en 2001-2002 : Que sont devenues les « difficultés de recrutement » ? Premières Synthèses, n° 19.2, DARES, mai 2003.

Tableau 1  
Aujourd'hui, beaucoup d'employeurs déclarent ne pas trouver de candidats adéquats pour les offres d'emploi qu'ils proposent.  
À votre avis, quelles sont les principales raisons qui expliquent cette situation ?

|   | En pourcentage |            |            |
|---|----------------|------------|------------|
|   | 2003           | 2002       | 2001       |
| Les salaires proposés sont trop faibles .....   | 46             | 49         | 44         |
| Il y a une certaine inadéquation entre la qualification des candidats et les compétences requises par les entreprises ..... | 34             | 36         | 40         |
| Le niveau d'exigence en termes de diplôme est trop élevé.....   | 31             | 31         | 31         |
| Les chômeurs ne sont pas assez incités à accepter ces offres notamment à cause d'indemnités de chômage trop élevées ....    | 27             | 24         | 21         |
| Les chômeurs n'acceptent pas assez facilement de changer de ville ou de région pour reprendre un emploi .....               | 23             | 23         | 24         |
| Les conditions de travail sont trop dures .....   | 14             | 17         | 16         |
| Il y a eu une certaine intensification des rythmes de travail ..  | 10             | 9          | 10         |
| NSP .....   | 2              | 1          | 2          |
| <b>Total .....</b>  | <b>(*)</b>     | <b>(*)</b> | <b>(*)</b> |

(\*) Total supérieur à 100 car 2 réponses possibles.

Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/DARES.

### La conjoncture économique principale responsable de la hausse du chômage

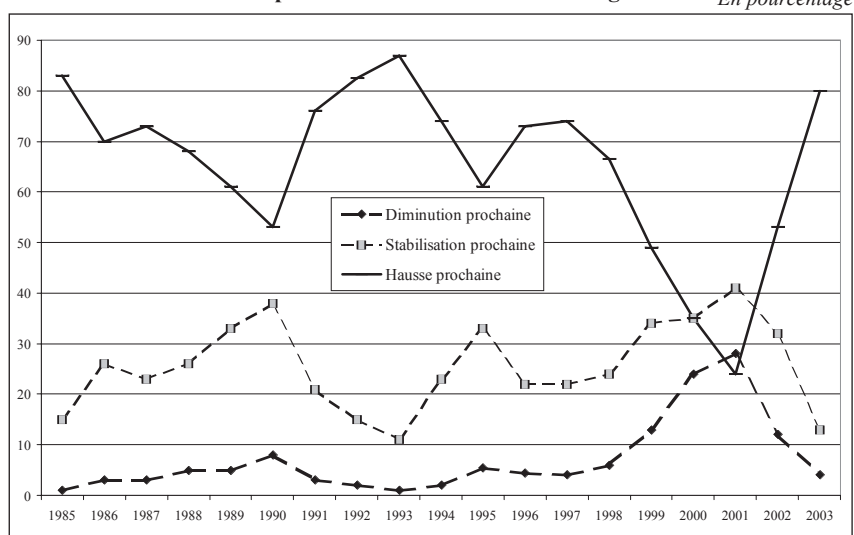
Le manque de dynamisme du marché du travail est attribué d'abord à la conjoncture. En effet, la faiblesse de l'activité économique est considérée comme le principal frein à l'embauche (37 %), précédant le niveau des cotisations sur les salaires (34 %). Il y a dix ans, dans une situation économique comparable, mais avant le développement des exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires, le niveau des cotisations (37 %) devançait largement la situation économique (27 %). L'inadéquation de

la qualification de la main d'œuvre (9 %), la réglementation du travail (8 %) ou les complexités administratives (5 %) restent aux yeux des enquêtés des causes marginales.

### Un regard moins sévère sur les politiques d'emploi

En 1993, l'image des mesures de lutte contre le chômage était bien plus négative qu'aujourd'hui, les trois quarts des personnes interrogées les jugeant inefficaces. Début 2003, face à un marché du travail pourtant encore moins bien orienté qu'en 2002, le jugement porté sur les politiques de l'emploi est moins sévère que l'année dernière et bien moins sévère

Graphique 1  
Les prévisions d'évolution du chômage



Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/IPSOS/CREDOC/DARES.

qu'il y a dix ans (graphique 3). Plus du tiers des personnes interrogées (36 %, +2 points) trouve efficace les mesures de réinsertion pour les personnes en difficulté (3). Cela concorde avec la préférence pour une explication conjoncturelle de l'état général de l'économie, et du marché du travail en particulier.

Quatre français sur dix (+1 point) trouvent qu'alléger les cotisations sociales pour les employeurs est efficace pour créer des emplois. Cependant, une large majorité (55 %, +6 points) pense que cela provoque avant tout un effet d'aubaine pour les entreprises. L'idée d'une nécessaire contrepartie à de telles exonérations progresse et se trouve désormais partagée par sept interviewés sur dix (+ 5 points). Cela explique peut-être que les allègements plus ciblés, accordés dans le cadre des contrats pour le soutien de l'emploi des jeunes en entreprise (4) fassent l'objet d'une appréciation un peu plus favorable (42 %) que les exonérations générales, et que l'effet d'aubaine y soit jugé moindre (51 %).

L'opinion est aussi partagée sur l'assouplissement de la législation sur la réduction du temps de travail. Plus d'un tiers des personnes interrogées (35%) estime qu'il s'agit d'une remise en cause des 35 heures dommageable pour ceux qui n'y sont pas encore passés. Elles sont presque aussi nombreuses (31%) à penser que cette mesure sera favorable aux

(3) - La question posée est: « Les pouvoirs publics mettent en œuvre de nombreuses mesures pour favoriser la réinsertion de personnes en difficulté (par exemple: contrats emploi solidarité, contrats initiative emploi, stages pour les chômeurs de longue durée,...). Selon vous, ces mesures sont-elles: très efficaces, assez efficaces, peu efficaces ou pas du tout efficaces? »

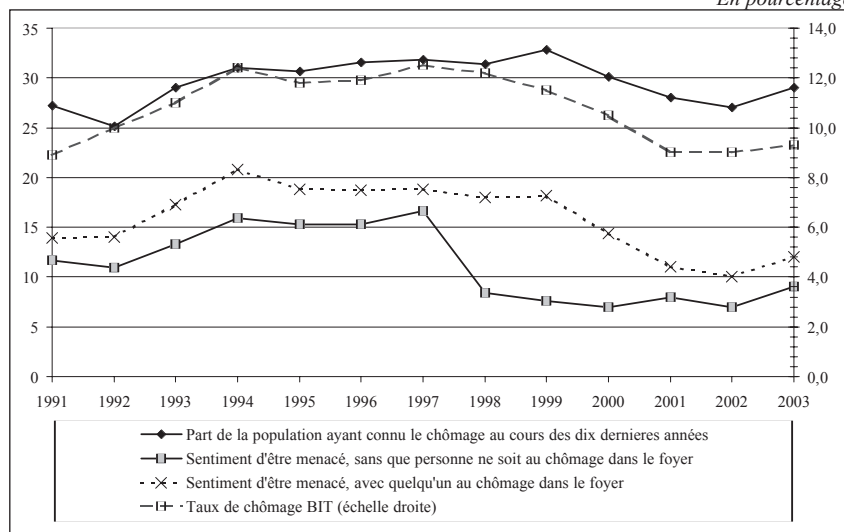
(4) - Depuis juillet 2002, les entreprises peuvent bénéficier d'exonérations totales de cotisations sociales si elles embauchent des jeunes peu diplômés en CDI.

Tableau 2  
À propos des minima sociaux vous pensez plutôt que... En pourcentage

|  | 2003       | 2002       | 2001       |
|--|------------|------------|------------|
| Les minima sociaux dissuadent les gens de chercher un emploi parce qu'ils permettent de vivre sans travailler .....  | 24         | 26         | 26         |
| Si les gens hésitent à accepter certains emplois ce n'est pas parce que les minima sociaux sont trop élevés mais parce que les salaires proposés sont trop faibles ..... | 48         | 51         | 49         |
| Les minima sociaux n'ont aucune influence sur la reprise d'un emploi .....   | 24         | 20         | 20         |
| NSP .....  | 4          | 3          | 6          |
| <b>Total .....</b>   | <b>100</b> | <b>100</b> | <b>101</b> |

Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/DARES.

Graphique 2  
L'évolution de la crainte du chômage entre 1991 et 2003 En pourcentage



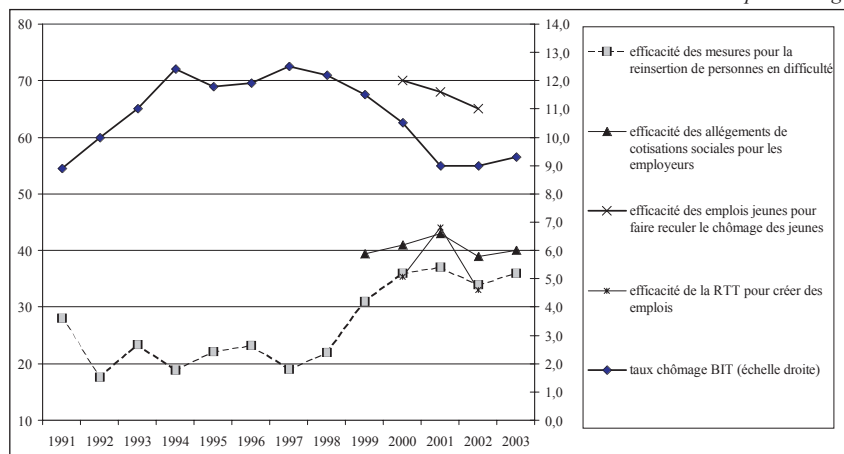
Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/IPSOS/CREDOC/DARES.

salariés qui pourront gagner un peu plus en faisant des heures supplémentaires. Prsque trois sur dix (28%) trouvent que c'est une bonne chose pour les entreprises pour adapter l'organisation du travail.

### L'impact de la prime pour l'emploi mis en doute

Début 2001, juste après sa mise en place, quatre personnes sur dix estimaient que la prime pour l'emploi allait inciter les entreprises à développer des emplois précaires

Graphique 3  
Le jugement sur les politiques de l'emploi En pourcentage



Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/IPSOS/CREDOC/DARES.

et à bas salaires. En 2003, elles ne sont plus qu'un quart à le penser. Mais son effet incitatif à la reprise d'un emploi pour les chômeurs est de plus en plus mis en doute et parallèlement le point de vue selon lequel le niveau des indemnités de chômage dissuade d'accepter des offres progresse (+6 points, tableau 1). Désormais, l'idée que cette mesure n'aura pas d'effet sur l'emploi prédomine (44 %), et ce plus particulièrement parmi les personnes qui ont connu le chômage au cours de ces dix dernières années (49 %).

Par ailleurs, seul un cinquième des Français (-2 points) considère que la prime pour l'emploi est une bonne solution pour réduire les inégalités sociales. Environ deux tiers d'entre eux pensent toujours qu'une augmentation du salaire minimum eut été préférable.

### Les minima sociaux ne sont pas perçus comme un frein à la reprise d'un emploi

Pour six français sur dix, les minima sociaux représentent une aide trop faible pour faire face aux difficultés que le chômage entraîne. Mais l'idée que cette aide est suffisante dans l'attente de retrouver un emploi a fortement progressé depuis deux ans (28 %, +5 points depuis 2001). L'opinion semble, en général, moins indulgente à l'égard des bénéficiaires de minima sociaux en période de mauvaise conjoncture.

Parallèlement, seul un quart des personnes interrogées pense que le niveau des minima sociaux réduit directement l'offre de travail, la moitié d'entre elles estimant que l'effet désincitatif proviendrait plutôt de la faiblesse des salaires et ces avis ne semblent pas influencés par la conjoncture (tableau 2).

Dans le même temps, un français sur cinq (+4 points) est favorable à l'ouverture de l'accès au RMI pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Toutefois, deux tiers d'entre eux penchent plutôt pour que le versement d'une allocation soit conditionné à la participation à des actions d'insertion, alors que 15 % s'opposent à l'attribution d'une quelconque aide financière à cette population.

### Retraites : la durée de cotisation comme point de repère

Environ deux tiers des personnes interrogées estiment que le départ à la retraite devrait être uniquement fonction de la durée de cotisation, indépendamment de l'âge (tableau 3). Parallèlement, les travailleurs âgés de plus de

50 ans sont jugés efficaces et adaptables dans l'entreprise, avec un peu plus de réserve chez les moins de 35 ans (tableau 4). Deux handicaps potentiels sont cependant notés : leur plus faible capacité à recourir aux nouvelles technologies et leur salaire relativement élevé. Une diminution progressive du temps de travail avant le départ à la retraite est une solution moins prise, mais reste massivement souhaitée, alors que la possibilité de travailler au-delà de l'âge limite pour bénéficier d'une retraite plus élevée l'est de plus en plus. Enfin l'idée d'un départ plus précoce pour ceux qui ont exercé des métiers pénibles continue de recevoir un très large soutien.

Anna SMYK  
(DARES)

Tableau 3  
Concernant le départ à la retraite, êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord avec chacune des opinions suivantes ?

Récapitulatif : tout à fait d'accord et plutôt d'accord En pourcentage

|  | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|------|------|------|
| Le départ à la retraite devrait être uniquement fonction de la durée des cotisations indépendamment de l'âge .....   | 67   | 66   | 64   |
| Il faut permettre aux personnes qui le souhaitent de travailler au-delà de l'âge de la retraite pour obtenir une retraite plus élevée.....                     | 67   | 60   | 45   |
| Avant de partir définitivement à la retraite, il faudrait réduire progressivement le temps de travail pendant les dernières années de vie professionnelle..... | 69   | 76   | 78   |
| Les salariés ayant exercé des métiers pénibles devraient avoir le droit de partir plus tôt à la retraite .....   | 93   | 95   | 94   |

Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/DARES.

Tableau 4  
Selon vous, peut-on dire des salariés de plus de cinquante ans qu'ils sont : En pourcentage

|  | Plus que les autres salariés | Autant que les autres salariés | Moins que les autres salariés | NSP |
|--|------------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----|
| Attentifs à la qualité du travail fourni .....               | 44                           | 45                             | 9                             | 2   |
| Coûteux en terme de salaire .....                            | 42                           | 43                             | 11                            | 4   |
| Impliqués dans la vie de leur entreprise .....               | 38                           | 48                             | 12                            | 2   |
| Productifs .....   | 18                           | 64                             | 16                            | 2   |
| Capables de s'adapter aux changements dans l'entreprise..... | 11                           | 49                             | 38                            | 2   |
| Capables de s'adapter aux nouvelles technologies .....       | 7                            | 44                             | 47                            | 2   |

Source : enquête « Attitudes des Français à l'égard du chômage, de son indemnisation et des politiques de l'emploi » IFOP/DARES.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité, Direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES) 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15. Tél. : 01.44.38.23.11 ou 23.14. Télécopie : 01.44.38.24.43. [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr) (Rubrique Études et Statistiques) - Directeur de la publication : Annie Fouquet.  
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret. Conception graphique : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Flashage : AMC, Paris. Reprographie : DARES.  
Abonnements : La Documentation Française, 124 rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex. Tél. : 01.40.15.70.00. Télécopie : 01.40.15.68.00 - [www.ladocumentationfrancaise.fr](http://www.ladocumentationfrancaise.fr)  
PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES - Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 112 €, CEE (TTC) 118,10 €, hors CEE (TTC) 120,20 €. Publicité : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité. Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.